

« ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET L'ETAT DES LIEUX DES ZONES HUMIDES DU SITE RAMSAR

DOCUMENT DE SYNTHESE (ACTION 11 DU D.O. 2023-2025)



Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET L'ETAT DES LIEUX

DES ZONES HUMIDES DU SITE RAMSAR

DOCUMENT DE SYNTHÈSE 2023-2025

Référence interne :	23-D.P.10.03
Rédaction	Aurore LACOMBE – Chargée de mission territoriale Aube (CENCA)
Validation	Adrien BERTONI – Responsable scientifique (CENCA) Yohann BROUILLARD – Responsable des antennes Aube et Haute-Marne (CENCA)
Date réalisation document :	Décembre 2025

Photographie(s) de couverture :

- Saulaie blanche ©CENCA

Référence :

LACOMBE A. (2025) – *Améliorer la connaissance et l'état des lieux des zones humides du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » ; document de synthèse de la mise en œuvre de l'action 11 du Document d'Orientations 2023-2025 – Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.*



Siège administratif

9 rue Gustave Eiffel

10 430 ROSIERES-PRES-TROYES

Tél. : 03-25-80-50-50

E-mail : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

PREFACE

Contexte de l'action

La connaissance de la localisation et de l'état des milieux humides et aquatiques **est très inégale sur le site Ramsar**. En effet, les éléments de connaissance les plus importants concernent les sites aquatiques gérés qui font l'objet d'inventaires et de suivis. D'une manière globale, les cartographies des zones humides existantes ont principalement été réalisées par modélisation (*Cartes 4 et 5* présentées dans l'[atlas cartographique](#) en page 14). Or les zones humides du site Ramsar, situées sur des argiles, sont peu mises en évidence par modélisation, qui ne s'appuie que sur des différences d'altitude et les pentes, sans prendre en compte la nature du substrat. Au vu de l'altimétrie du site, de nombreux écarts au modèle apparaissent lors de cartographie de zones humides effectives.

Afin de combler ce manque, **les initiatives d'inventaires des zones humides effectives émergent de façon régulière depuis plusieurs années sur certains territoires du site** : PnrFO (2016- 2020), Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voire - SMABV... Un travail de compilation des données de zones humides a par ailleurs été mené par la DREAL Grand Est (*Carte 6*), sur la base de multiples sources produites entre 2002 et 2021 (cartographies et inventaires de forêts alluviales et de zones humides, cartographies d'habitats issues de documents de gestion...).

Ce manque de connaissance sur la répartition et l'état des zones humides induit de multiples problématiques. En premier lieu, l'absence de données fiables empêche la bonne intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme et les outils de planification territoriale, les privant ainsi de protections réglementaires adéquates. Cette méconnaissance rend également difficile le suivi de l'évolution des surfaces de ces milieux et de leur état de conservation. Par conséquent, les services écosystémiques qu'ils pourraient rendre en matière de santé publique, de régulation des crues et de lutte contre les sécheresses ne peuvent être pleinement valorisés ou optimisés, dans le cas où ils soient dégradés. Enfin, les structures gemapiennes¹ et les collectivités territoriales se trouvent démunies pour prioriser efficacement leurs actions de gestion, de restauration et de préservation des zones

¹ Structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI).

humides, ce qui compromet l'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Objectifs de l'action et missions du CENCA

Les objectifs de l'action II « Améliorer la connaissance et l'état des lieux des zones humides » sont donc multiples :

- Disposer **d'un état des lieux initial** des zones humides du territoire Ramsar pour suivre leur évolution ;
- Définir **des indicateurs de suivi** de l'évolution des zones humides ;
- **Cibler des secteurs d'intervention à enjeux** pour initier des démarches de protection, sur la base des secteurs ciblés par le CENCA.

En ce sens, l'intervention du CENCA dans le cadre de cette action s'est structurée de la sorte :

- Consultation des **cartographies existantes** (ou en cours de lancement) ;
- Définition et proposition d'une **méthodologie d'inventaire** ;
- Dialogues avec les acteurs sur la méthodologie à appliquer ;
- **Définition des indicateurs** à suivre pour la méthodologie de la cartographie.

SYNTHESE 2023-2025

Syndicats de rivières engagés dans la démarche

La plupart des syndicats de rivières engagés sur le Document d'Orientation 2023-2025 avaient déjà lancé leur démarche d'inventaires « zones humides » avant d'avoir connaissance de l'action 11 : leurs protocoles étaient déjà définis. Le CENCA aura donc joué un rôle secondaire de compilation de données, bien qu'un accompagnement spécifique ait été proposé au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire pour le lancement de ses inventaires en 2025.

- **Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA)**

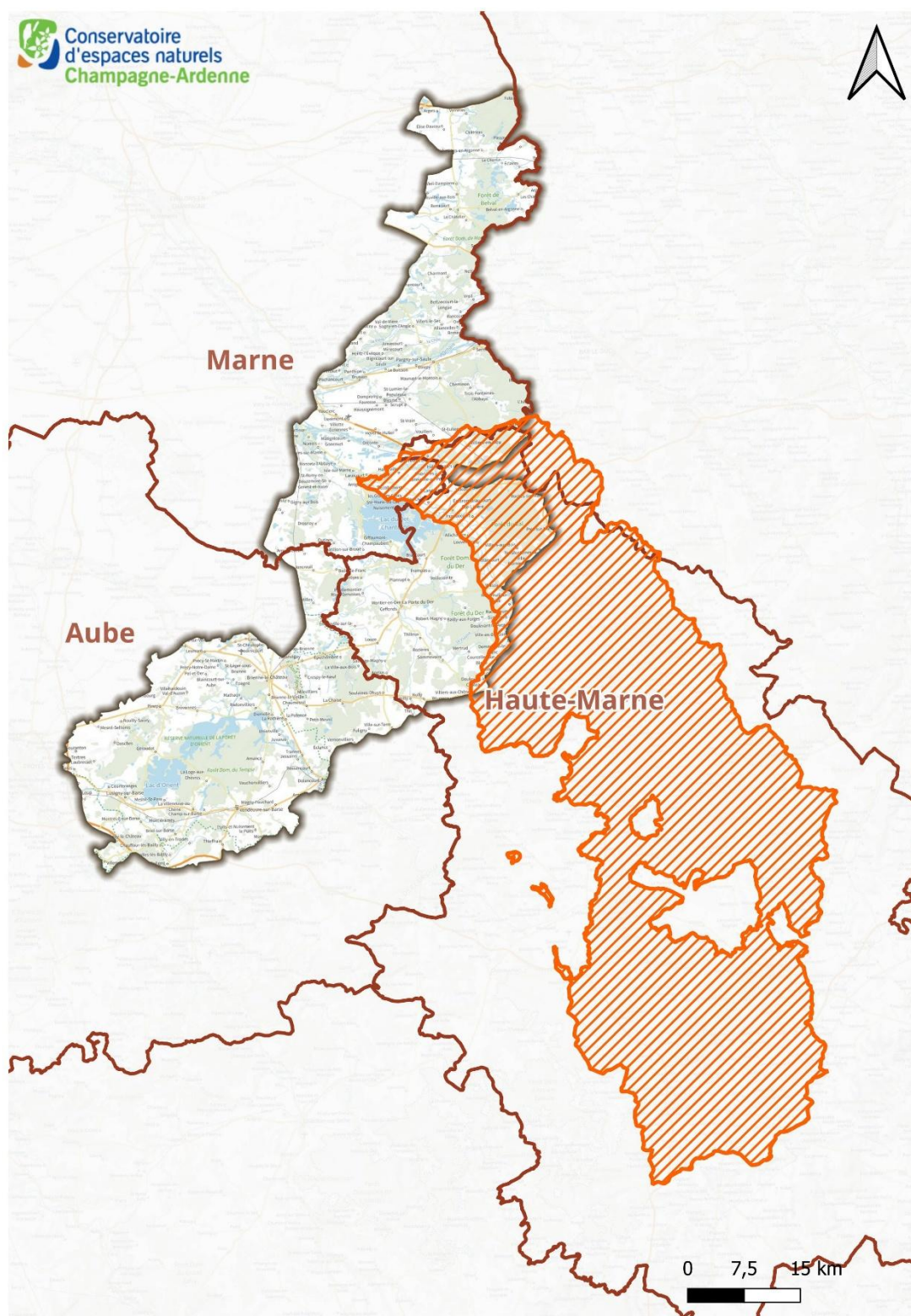
Le SMBMA a conduit un diagnostic « zones humides » sur son territoire entre les années 2019 et 2025. Au total, ce sont 880 zones humides identifiées sur le territoire du SMBMA, dont 98 sont comprises dans le site Ramsar.

Le SMBMA a procédé en deux temps : une première phase de pré-identification cartographique (usage de multiples couches SIG : roselières, boisements alluviaux, ZH Loi sur l'eau, ZH identifiées par les techniciens du SMBMA, zones à dominante humide (modèles et données AESN), données relatives aux zonages environnementaux, proximité de la nappe, Scan 25, BDORTHOS...) ; ce qui a servi de fondement pour une seconde phase d'inventaires de terrain qui a permis de délimiter, sur la base du critère floristique seulement, les zones humides effectives (ZHE ; *Cartes 9 et 10*). Les inventaires ont été réalisés par un agent du SMBMA.

Chaque zone humide identifiée fait l'objet d'une fiche descriptive qui reprend :

- Les caractéristiques globales de la zone humide (typologie, surface, etc.) ;
- Les fonctions remplies par la zone humide (hydrologiques, épuratrices, accueil de la faune, stockage de carbone, etc.) ;
- L'état de la zone humide (sur les plans hydrologique et écologique) ;
- Les activités en places et les atteintes identifiées ;
- Le niveau de priorité de la zone humide en matière d'entretien/restauration ;
- Les préconisations d'actions, etc.

NB : dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de territoire du SMBMA, les zones humides jugées prioritaires ou d'intérêt écologique particulier seront prospectées pour validation des enjeux par le CENCA.

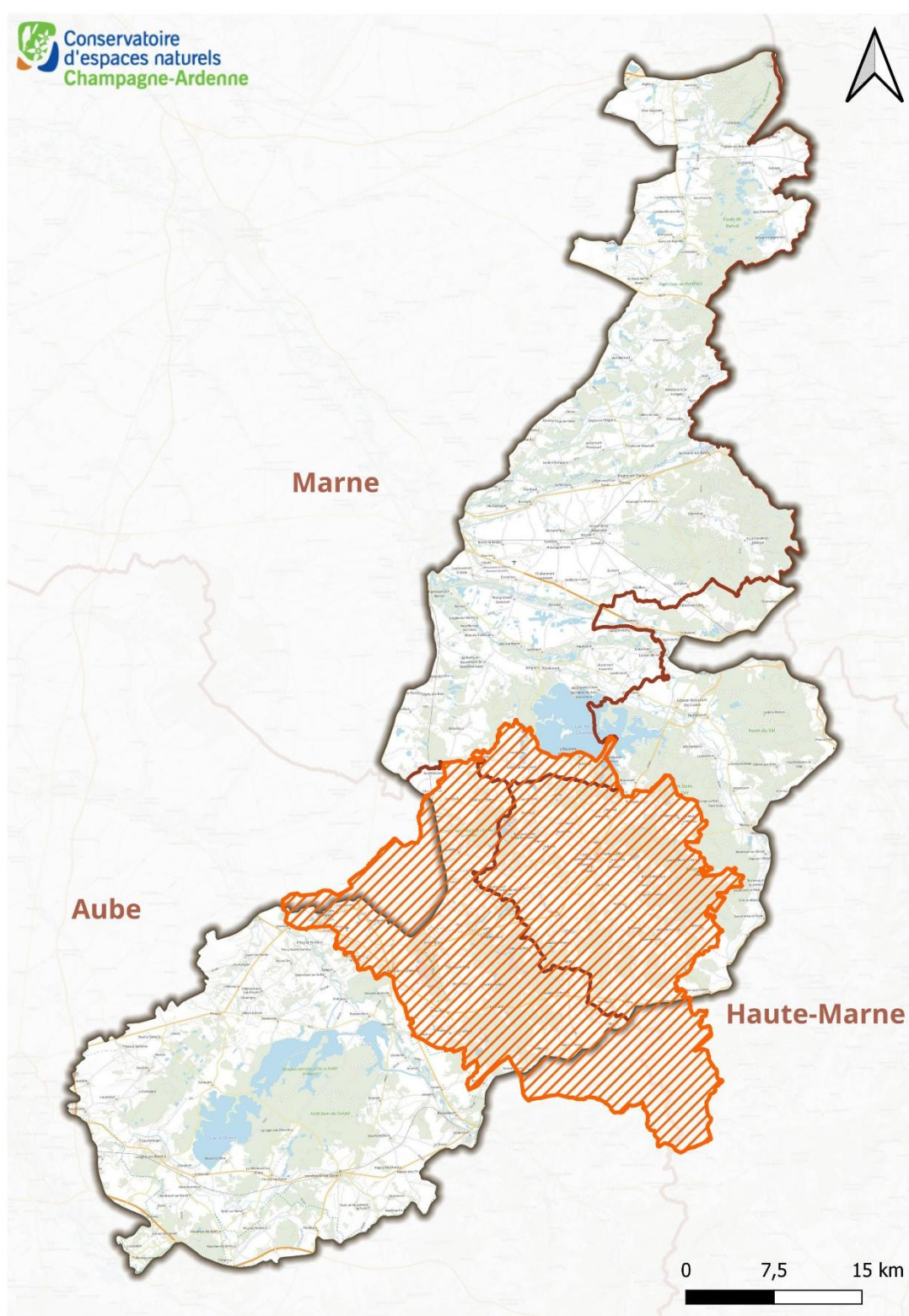


SMBMA

 Territoire du SMBMA (Compétence GeMAPI)

Carte 1 : localisation du territoire du SMBMA (compétence GeMAPI).

- **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV)**



SMABV

 Territoire du SMABV

Carte 2 : localisation du territoire du SMABV.

Le SMABV a engagé un travail de cartographie des ZHE qui avait pour objectif de compléter et d'actualiser les précédents inventaires, réalisés entre 2006 et 2022 (*Cartes 11 et 12*). Cet inventaire est basé sur le critère floristique et le critère pédologique. Un travail d'identification des ZHP a également été engagé, et les typologies d'habitats ont aussi été renseignés lors de la saisie de données SIG (*Carte 13 et Figure 1*). Ces travaux ont été confiés à une stagiaire encadrée par le SMABV pour une durée de 6 mois en 2025.

Seule une partie du territoire du SMABV a été couverte en 2025 (40% du territoire), avec poursuite des inventaires prévue en 2026.

Les objectifs du SMABV à terme sont de pouvoir :

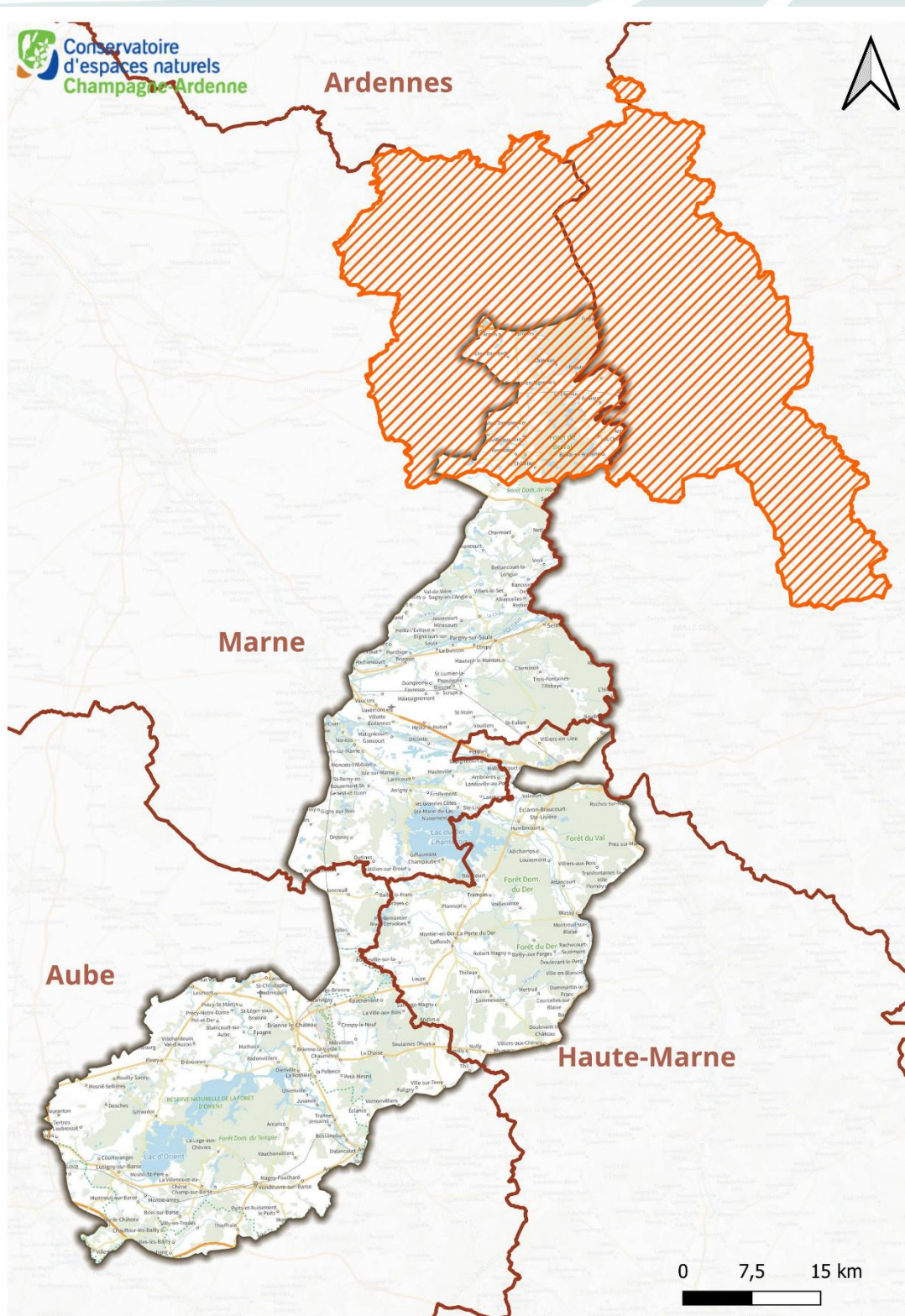
- Disposer d'une cartographie précise des ZHE et ZHP de son territoire à diffuser aux élus et à confronter aux projets d'aménagements du territoire et projets d'urbanisme naissants ;
- Hiérarchiser les zones humides prioritaires pour restauration ;
- Et décliner des notices de gestion pour ces zones humides prioritaires.

- **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS)**

L'étude commanditée par le SMAVAS et le SM3A a été menée sur 1736 km² (1056 km² sur le SMAVAS et 680 km² sur le SM3A). Il s'agissait d'une prélocalisation des zones humides du territoire, qui n'a pas permis d'identifier *sensu stricto* les ZHE. Cette étude s'est découpée de la sorte :

- Etape 1 : synthèses de données bibliographique (travail préliminaire de cartographie) ;
- Etape 2 : validation de la méthodologie sur le terrain avec échantillonnage de 8 sites en étudiant sols et végétations ;
- Etape 3 : réalisation d'un premier atlas des ZHP avec classement de probabilités qui servira de base pour l'étape 4 ;
- Etape 4 : recueil de témoignages/recensement participatif des zones humides (implication des acteurs locaux via 8 ateliers) ;
- Etape 5 : rendu final sous forme d'atlas cartographique construit grâce aux résultats des entretiens et aux analyses cartographiques.

Le travail a été réalisé par le BE Setec Hydratec. Les livrables finaux de l'étude étant encore en construction, ce document de synthèse ne présentera qu'un rendu intermédiaire (*Cartes 14 et 15*).



SMAVAS-SM3A

 Territoire d'étude (SMAVAS-SM3A)

Carte 3 : localisation du territoire d'étude pour la prélocalisation des zones humides du SMAVAS et du SM3A

Résultats

La compilation des données d'inventaires s'est faite sous la forme d'un [atlas cartographique](#), disponible en page 14. Ces cartes se proposent d'illustrer :

- Les modélisations disponibles concernant les milieux potentiellement humides (*Cartes 4 et 5*) ;
- La compilation réalisée par la DREAL Grand Est ;
- Les secteurs inventoriés sur la période 2015-2025 sur le site Ramsar (*Carte 7*) ;
- Et plus en détail, les inventaires menés par :
 - o Le PnrFO (2016-2020) ;
 - o Le SMBMA (entre les années 2019 et 2025) ;
 - o Le SMABV (entre les années 2006 et 2022, avec mises à jour de 2025) ;
 - o Le SMAVAS et le SM3A (2024-2025).

Pour conclure, la *Carte 16* propose une vue globale à l'échelle du site Ramsar des données d'inventaires récoltées sur la période 2015-2025.

La compilation des données d'inventaires conduits par les différentes collectivités ces précédentes années a permis d'extraire, pour chaque territoire, des données de surfaces de ZHE et ZHP telles que présentées dans le *Tableau 1*. A noter que les données ne concernent que la fraction du territoire d'étude comprise dans le site Ramsar.

Tableau 1 : données surfaciques en ZHE et ZHP sur les territoires inventoriés.*

Territoire	Inventaire ZHE	Pré-localisation ZHP	Surface ZHE (ha)	Surface ZHP (ha)	Ref. carte
<i>Ramsar (bdd DREAL GE)</i>	-	-	34 130,68	-	<i>Carte 6</i>
PnrFO	Oui	Non	21 347,32	-	<i>Cartes 8 et 9</i>
SMBMA	Oui	Oui	438,94	-	<i>Cartes 10 et 11</i>
SMABV	Oui	Oui	12 735,60	6 934,41	<i>Cartes 12 à 14</i>
SMAVAS-SM3A	Non	Oui	810,73*	6 084,49	<i>Cartes 15 et 16</i>
TOTAL (au 09/12/25)**	-	-	35 332,59	13 018,90	<i>Carte 17</i>

* Cette valeur correspond aux ZHE déjà connues sur le secteur, avant étude de prélocalisation.

** Total hors données compilées par la DREAL Grand Est, pour cause de redondance.

Perspectives

Le CENCA souhaite poursuivre le travail initié à l'occasion du Document d'Orientation 2023-2025 à l'occasion du DO 2026-2031. Les perspectives envisagées pour cette action d'amélioration des connaissances de la localisation des ZH du site Ramsar, sont donc :

1. **Poursuivre de l'accompagnement des syndicats déjà engagés** dans la démarche pour :
 - **Affiner leur travail de cartographie** des ZHE, en définissant notamment la typologie des milieux inventoriés. A noter par ailleurs que les ZHE, même dans le cas des inventaires les plus précis comme celui du SMABV, ont été identifiées à la parcelle et non pas au « réel » : au vu des territoires inventoriés et de leurs très grandes surfaces, il est impossible de délimiter les ZHE avec une précision irréprochable, même avec des sondages pédologiques. Il reste donc en l'état des approximations. Les ZHE à enjeux pourront être redélimitées très précisément au cas par cas.
 - **D'accompagner les structures dans la hiérarchisation** de leurs zones humides et pour la réalisation, si elles le souhaitent, de documents de gestion pour la restauration ou l'entretien des zones humides jugées prioritaires ;
 - Accompagner les porteurs de projets pour la **mise en œuvre de travaux de restauration**.
2. **Mobiliser les autres syndicats de rivières du territoire Ramsar, notamment le S3M, le SMAH de la Région du Perthois, le SIAH de la Chée, et le SMAH de la Vière** :
 - Réaliser un **état des lieux des connaissances** et continuer à compiler les données d'inventaires (ZHE et ZHP) dans le cas où elles existent ;
 - Accompagner les structures gemapiennes dans **la création et la mise en œuvre de protocoles** d'inventaires, ainsi que dans leur choix des secteurs à inventorier en priorité. Pour ce faire, le CENCA se basera sur sa classification des secteurs à enjeux pré-identifiés pour des inventaires prioritaires sur le site Ramsar. Cette classification est fournie dans le *Tableau 2* et illustrée par les *Cartes 18, 19 et 20*.

Sur le long terme, un travail auprès des collectivités territoriales n'ayant pas délégué la compétence GeMAPI à un syndicat de rivière pourra être initié afin de combler les zones blanches en matière d'inventaires « zones humides ».

Tableau 2 : priorisation des futurs secteurs à inventorier sur le site Ramsar, au vu de leurs enjeux écologiques.

Territoire	Nom secteur	Eléments du patrimoine (Zones humides)	Priorité d'actions	Commentaires
La Champagne humide, L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	Forêt de Belval	Etangs	1	Priorité aux "petits" étangs forestiers
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Forêt du Der	Rus et ruisseaux forestiers	1	
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Forêt du Der	Sources et Suintements (+clairières marécageuses)	1	Priorité aux secteurs en limite argile/marne et calcaire/craie (Enjeu Sonneur à ventre jaune, petite zh oligo-mésotrophe)
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Forêt du Der	Etangs	1	Priorité aux "petits" étangs forestiers
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Forêt du Val	Rus et ruisseaux forestiers	1	
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Forêt du Val	Sources et Suintements (+clairières marécageuses)	1	Priorité aux secteurs en limite argile/marne et calcaire/craie (Enjeu Sonneur à ventre jaune, petite zh oligo-mésotrophe)
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Forêt du Val	Etangs	1	Priorité aux "petits" étangs forestiers
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	La Bruzenelle (forêt de trois fontaines)	Prairies humides	1	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Vallée de la Boderonne	Prairies humides	1	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Saulx et de la Chée	Prairies humides	1	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Saulx et de la Chée	Boisements alluviaux	1	
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Vallée de la Voire de sa source à Puellémontier et Vallée de l'Héronne	Prairies humides	1	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Bois le Grand Défait à l'Est de Soulaines	Mares forestières et ornières	2	Priorité aux secteurs sur sols sableux de l'aptien
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Côte crayeuse entre Rouilly-Sacey et Laubressel (PNRFO)	Sources et Suintements (+clairières marécageuses)	2	
La Champagne humide, L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	Forêt de Belval	Rus et ruisseaux forestiers	2	
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Forêt de Trois-Fontaines	Rus et ruisseaux forestiers	2	
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Forêt de Trois-Fontaines	Sources et Suintements (+clairières marécageuses)	2	
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	La Vière	Prairies humides	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	La Vière	Etangs	2	Priorité aux "petits" étangs forestiers
L'Argonne, L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	l'Argonne à Passavant-en-Argonne	Prairies humides	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
L'Argonne, L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	l'Argonne à Passavant-en-Argonne	Mares prairiales	2	
L'Argonne, L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	Massifs forestiers de Châtrices et Parfondéval	Rus et ruisseaux forestiers	2	
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	PNRFO	Mares prairiales	2	
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	PNRFO	Prairies humides	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Ruisseaux "de Chantecoq" entre la Chaise et Fuligny	Rus et ruisseaux forestiers	2	
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Blaise (à partir de Doulevant le Château jusque Wassy)	Prairies humides	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières

Territoire	Nom secteur	Eléments du patrimoine (Zones humides)	Priorité d'actions	Commentaires
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Blaise (à partir de Wassy)	Prairies humides	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Vallée de la Laines	Prairies humides	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Marne	Prairies humides	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Marne	Boisements alluviaux	2	Priorité au secteur Arrigny-Vitry le François
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Saulx et de la Chée	Végétations rivulaires	2	
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Vallée de la Voire de sa source à Puellémontier et Vallée de l'Héronne	Mares prairiales	2	Priorité aux prairies déjà présentes sur les cartes d'état major et en lisières forestières
La Champagne humide, L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	Forêt de Belval	Sources et Suintements (+clairières marécageuses)	3	
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Forêt de Soulaines et Bois d'Humégnil	Etangs	3	Priorité aux "petits" étangs forestiers
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Forêt de Trois-Fontaines	Mares forestières et ornières	3	
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Forêt du Der	Mares forestières et ornières	3	
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Forêt du Val	Mares forestières et ornières	3	
La Champagne humide, L'Aube de sa source au confluent de la Seine	Plaine de Brienne	Gravière	3	
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	PNRFO	Rus et ruisseaux forestiers	3	
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	PNRFO	Mares forestières et ornières	3	
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	PNRFO	Etangs	3	Priorité aux "petits" étangs forestiers
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Réseau de ruisseaux affluents de l'Isson (sud de la vallée de la Marne)	Etangs	3	Priorité aux "petits" étangs forestiers
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Marne	Végétations rivulaires	3	Priorité au secteur Arrigny-Vitry le François
La Champagne humide, La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	Vallée de la Marne	Gravière	3	
La Champagne humide, La Seine de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Vallée de l'Auzon (PNRFO)	Marais alluviaux	3	

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

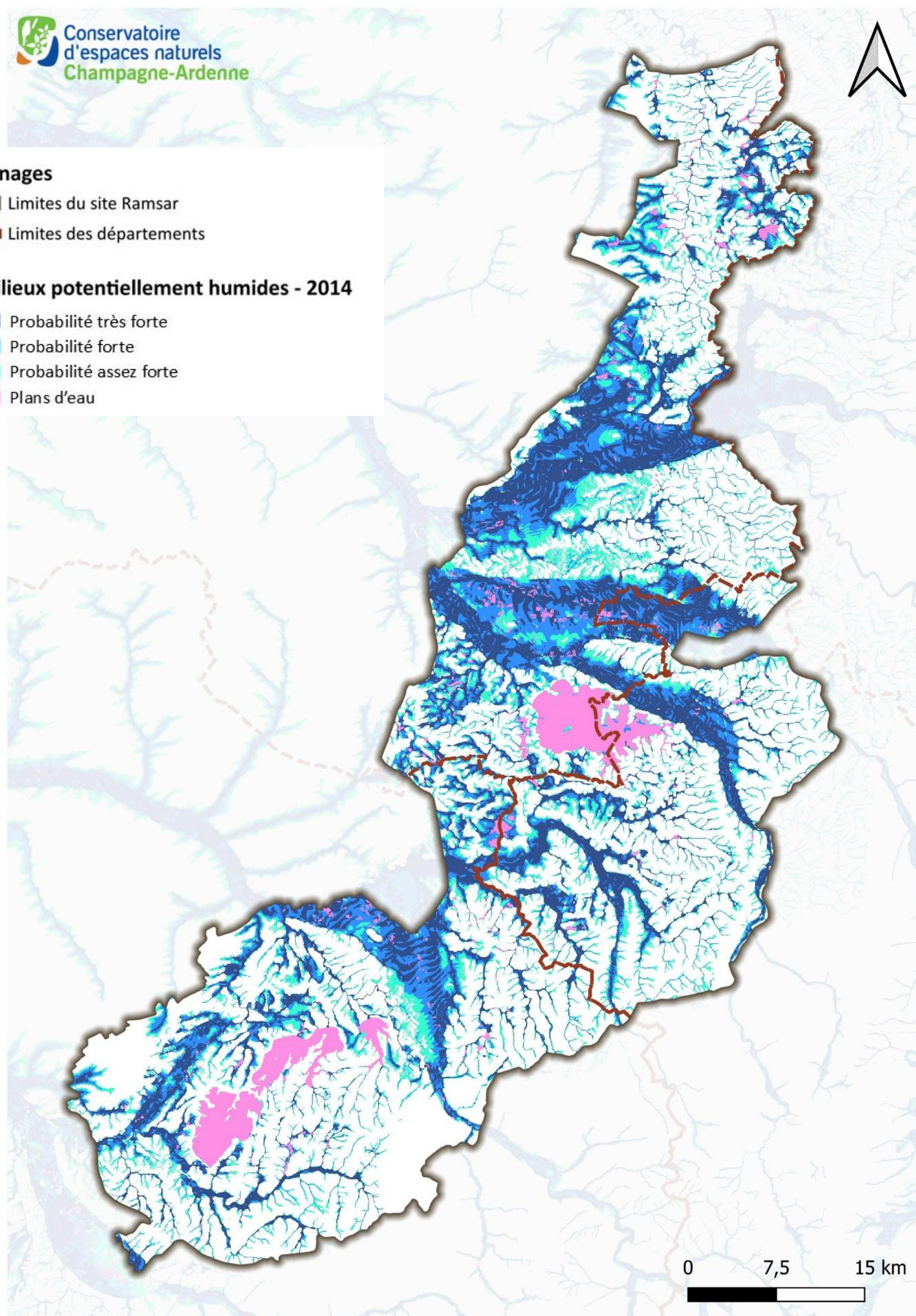


Zonages

-  Limites du site Ramsar
-  Limites des départements

Milieux potentiellement humides - 2014

-  Probabilité très forte
-  Probabilité forte
-  Probabilité assez forte
-  Plans d'eau



Carte 4 : représentation des milieux potentiellement humides, 2014 (© UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST).



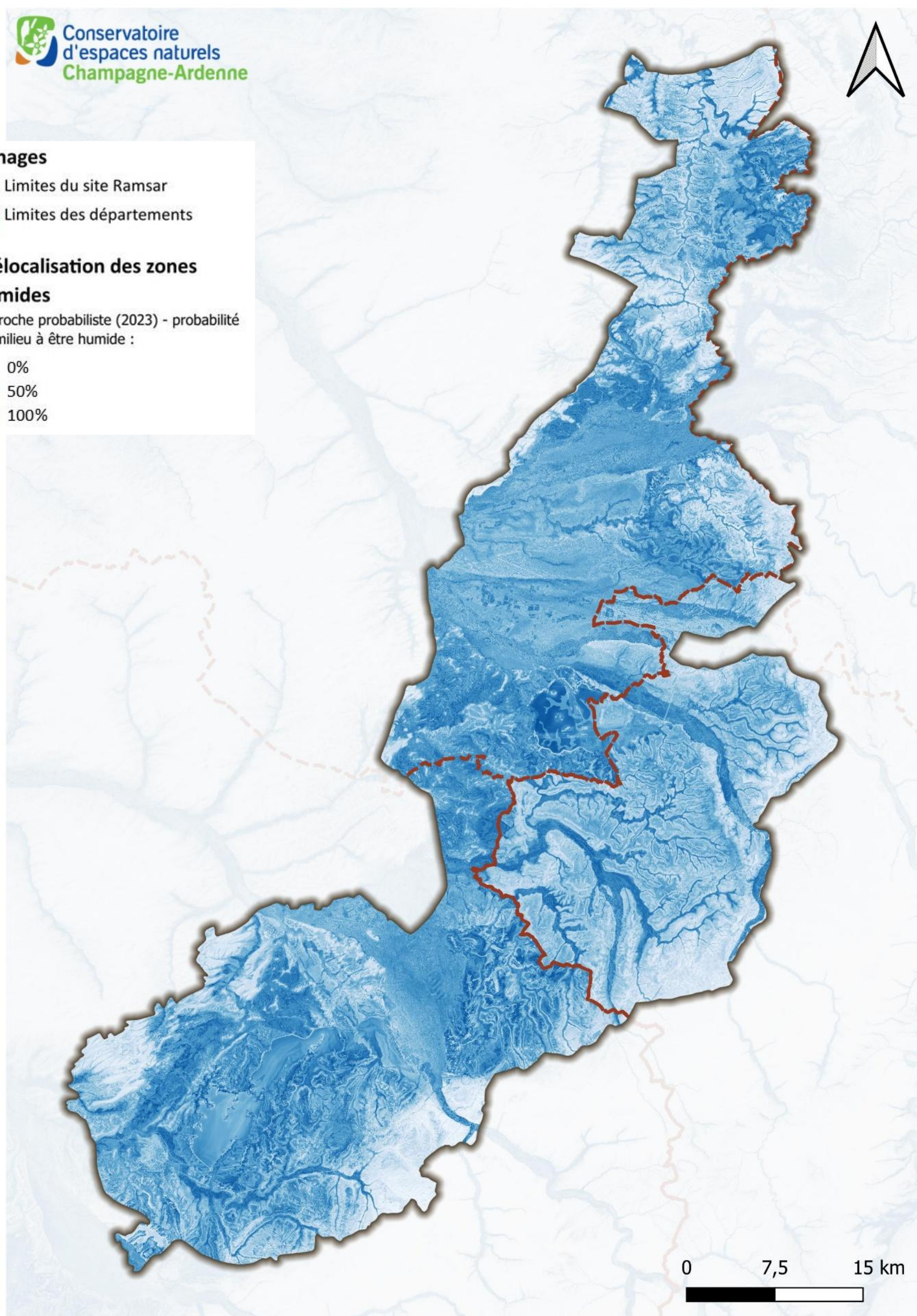
Zonages

-  Limites du site Ramsar
-  Limites des départements

Prélocalisation des zones humides

Approche probabiliste (2023) - probabilité du milieu à être humide :

-  0%
-  50%
-  100%



Carte 5 : cartographie des milieux humides ; prélocalisation des zones humides, 2023 (© LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat (OFB-MNHN) - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat).



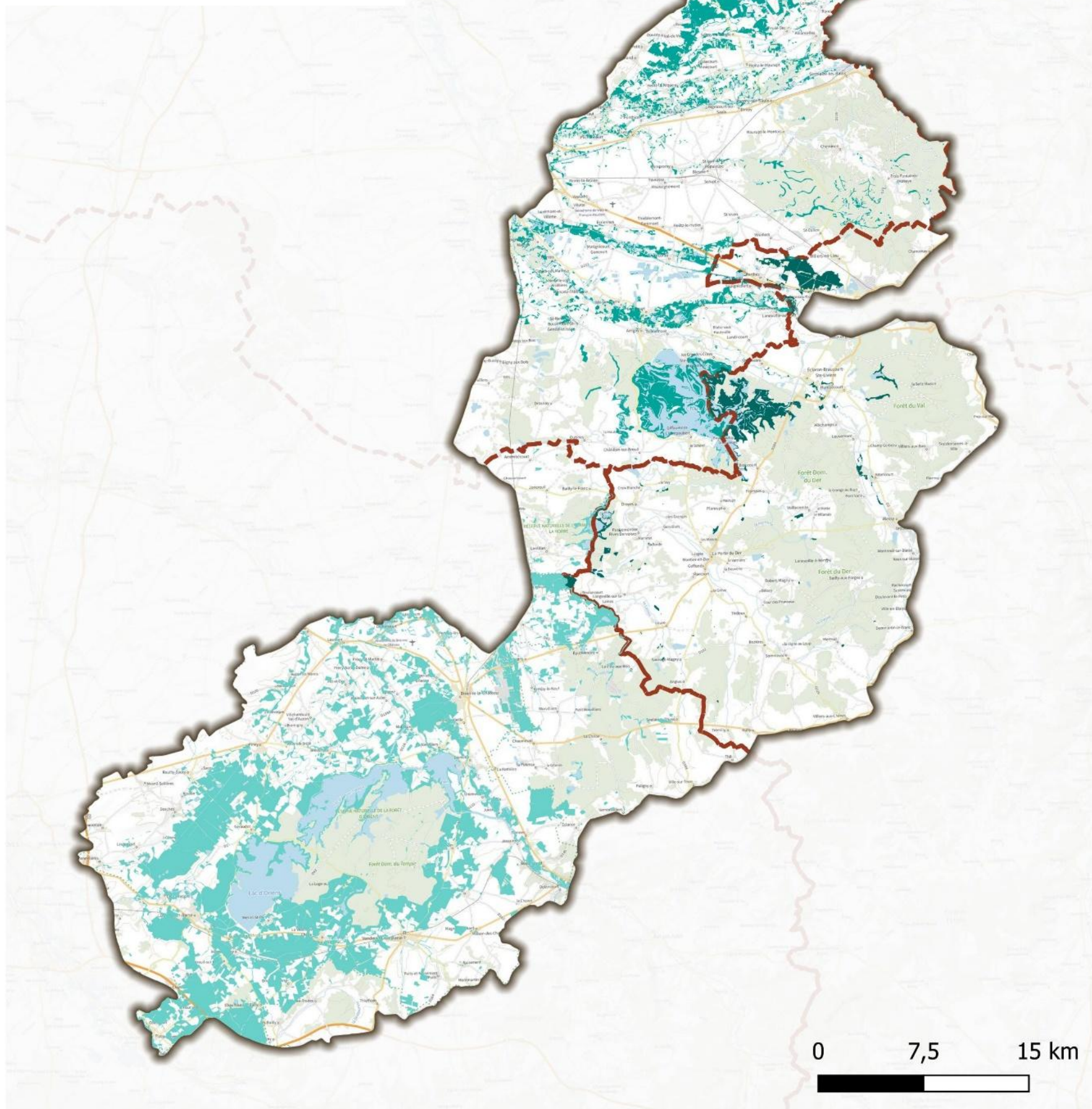
Action 11 - Inventaires des zones humides

Données DREAL

- ZHE Haute-Marne
- ZHE Marne
- ZHE Aube

Zonages

- Limites du site Ramsar
- Limites des départements

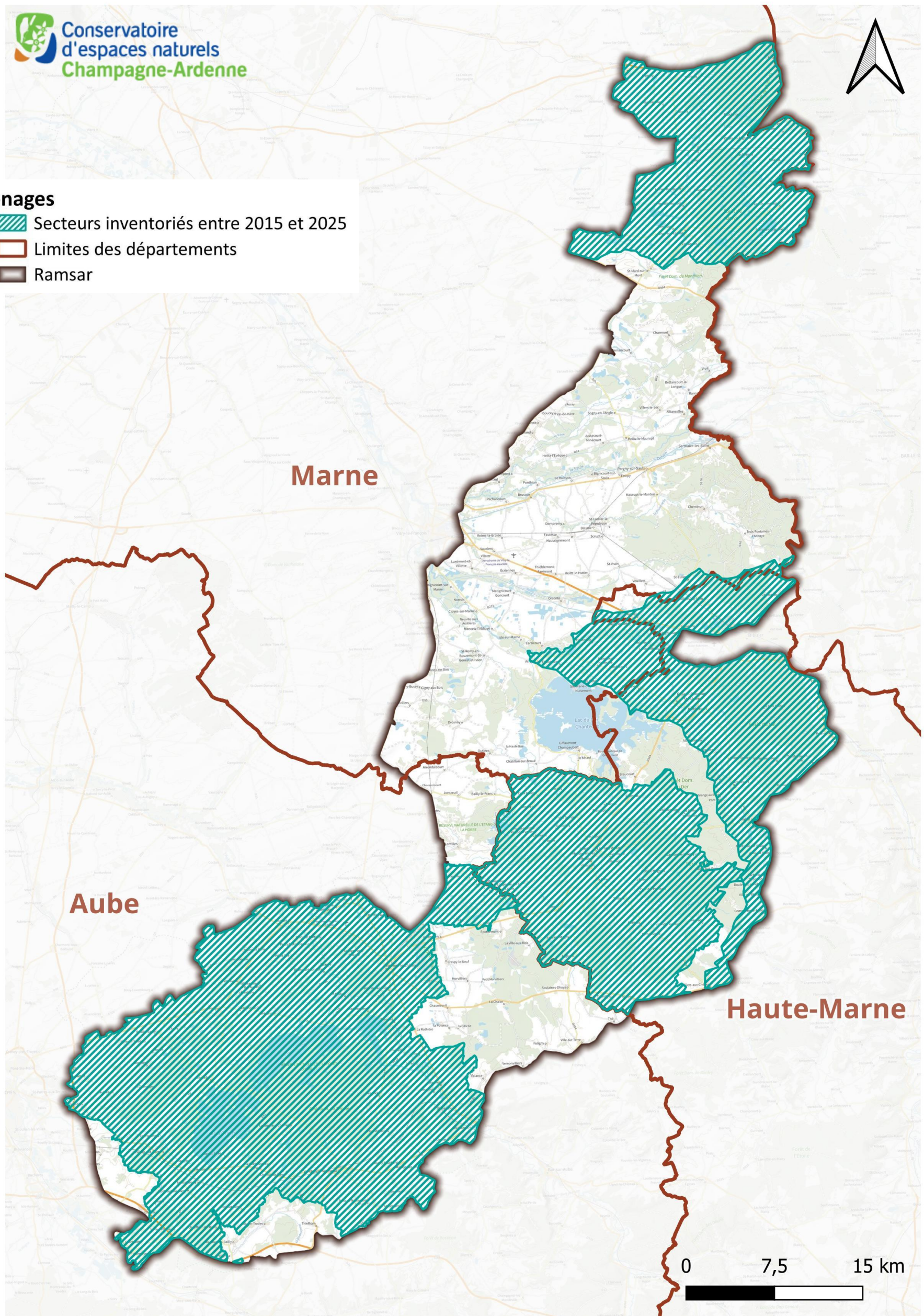


Carte 6 : localisation des données « zones humides » (2002-2021) compilées par la DREAL Grand Est sur la base des documents existants.



Zonages

-  Secteurs inventoriés entre 2015 et 2025
-  Limites des départements
-  Ramsar



Carte 7 : les secteurs inventoriés (ZHE et/ou ZHP) à l'échelle du site Ramsar sur la période 2015-2025, tous territoires confondus.



Action 11 - Inventaires des zones humides

PnrFO

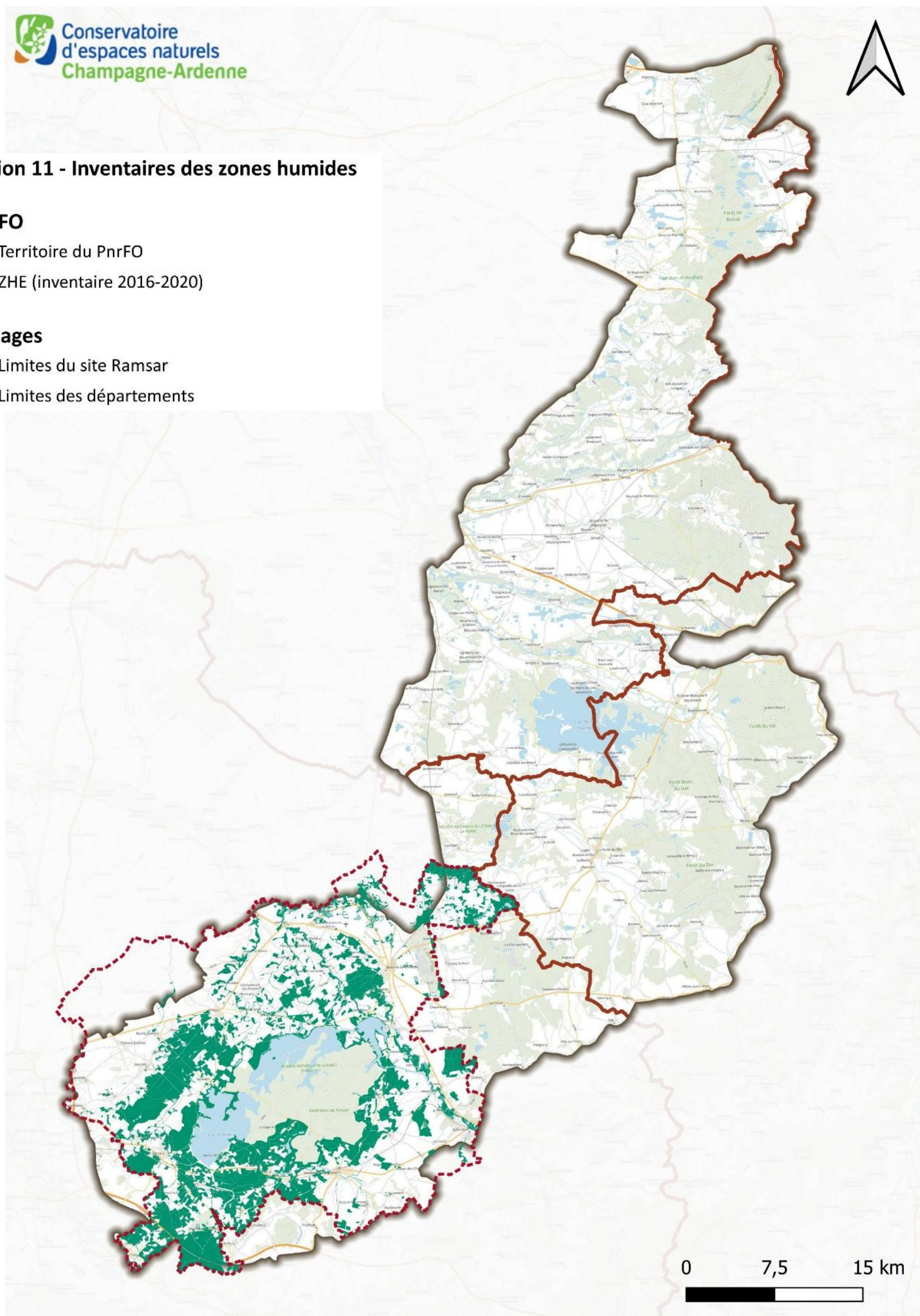
Territoire du PnrFO

ZHE (inventaire 2016-2020)

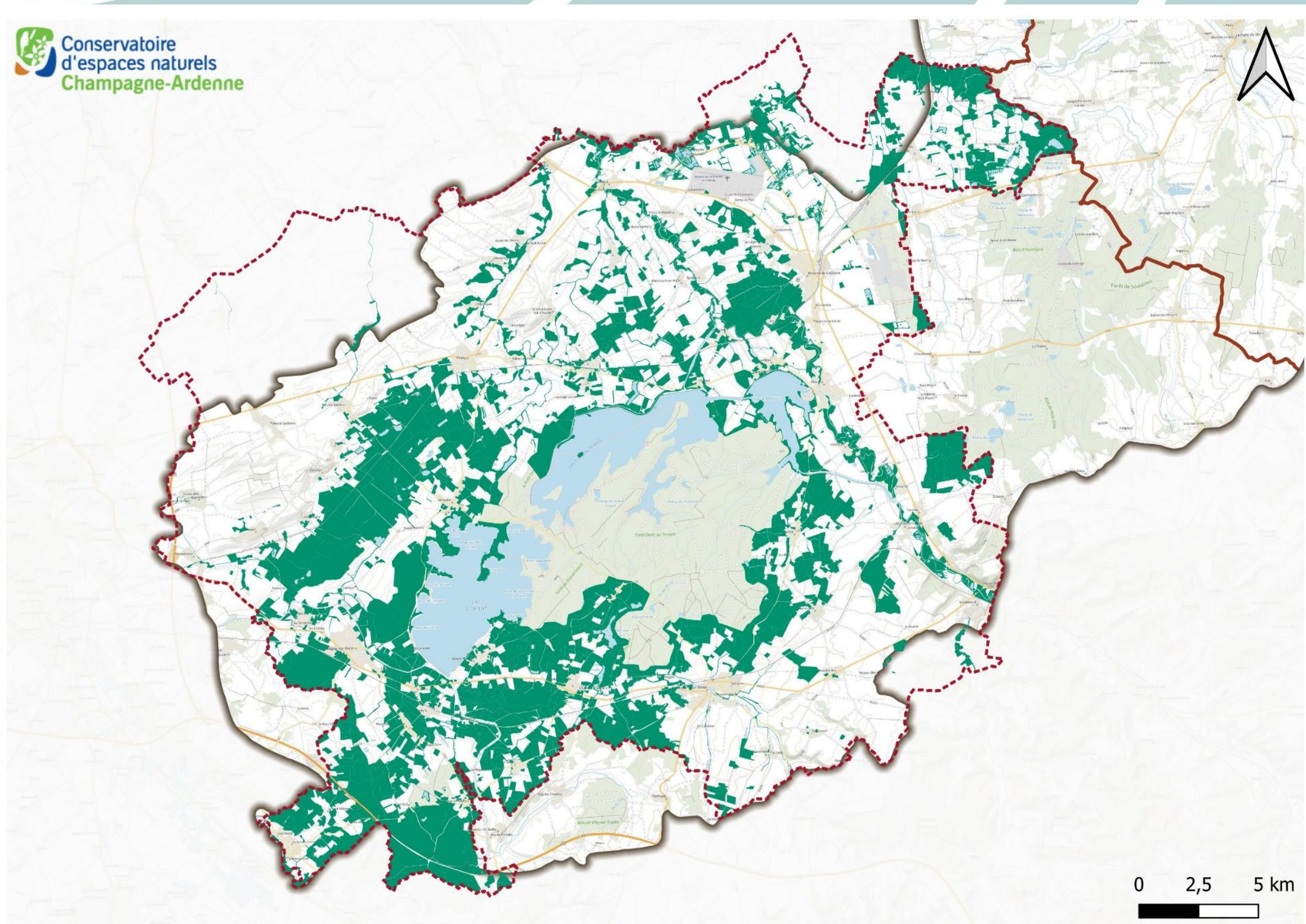
Zonages

Limites du site Ramsar

Limites des départements



Carte 8 : localisation dans le territoire Ramsar des zones humides effectives cartographiées par le PnrFO entre 2016 et 2020.



Carte 9 : localisation des zones humides effectives cartographiées par le PnrFO entre 2016 et 2020.

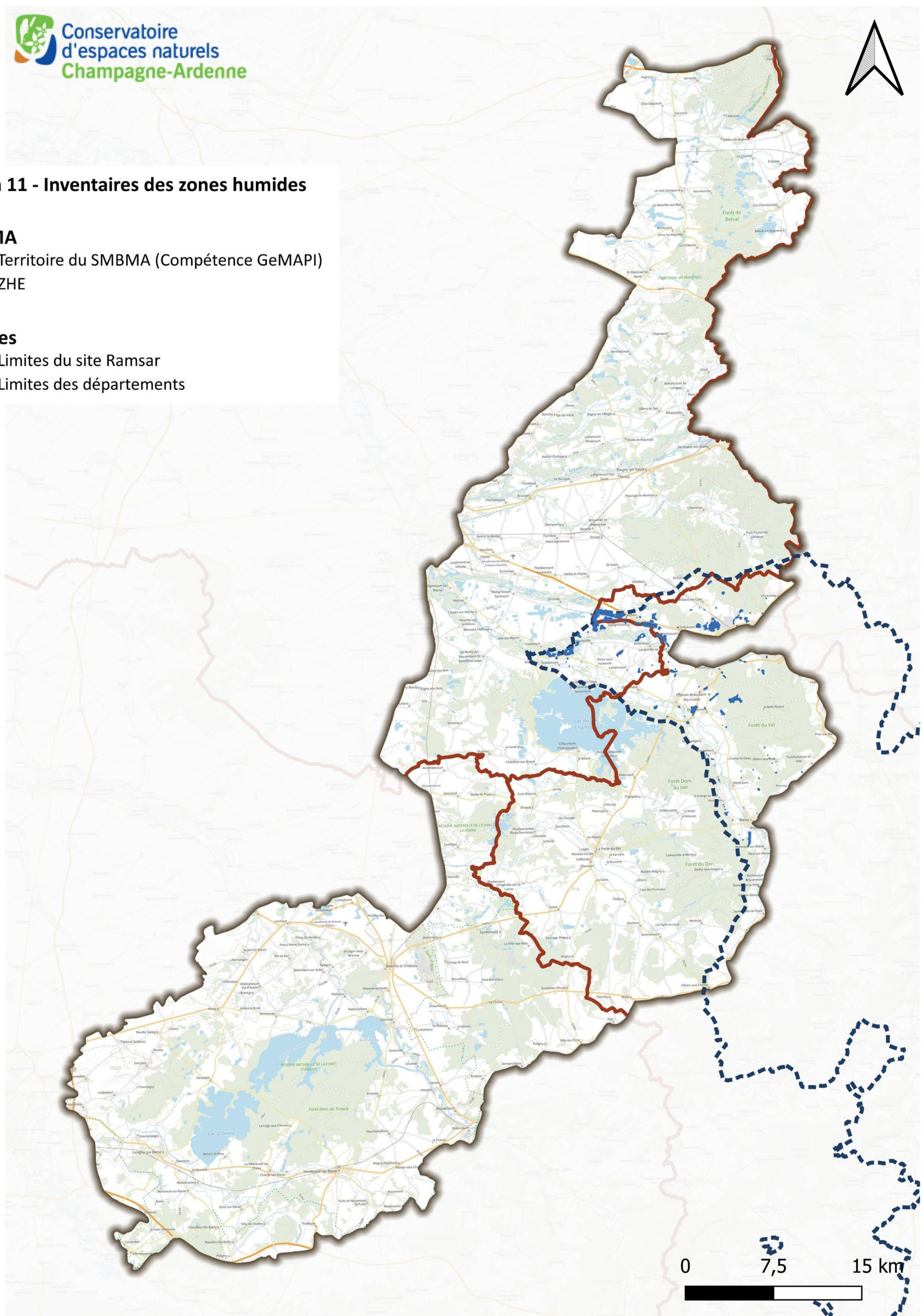
Action 11 - Inventaires des zones humides

SMBMA

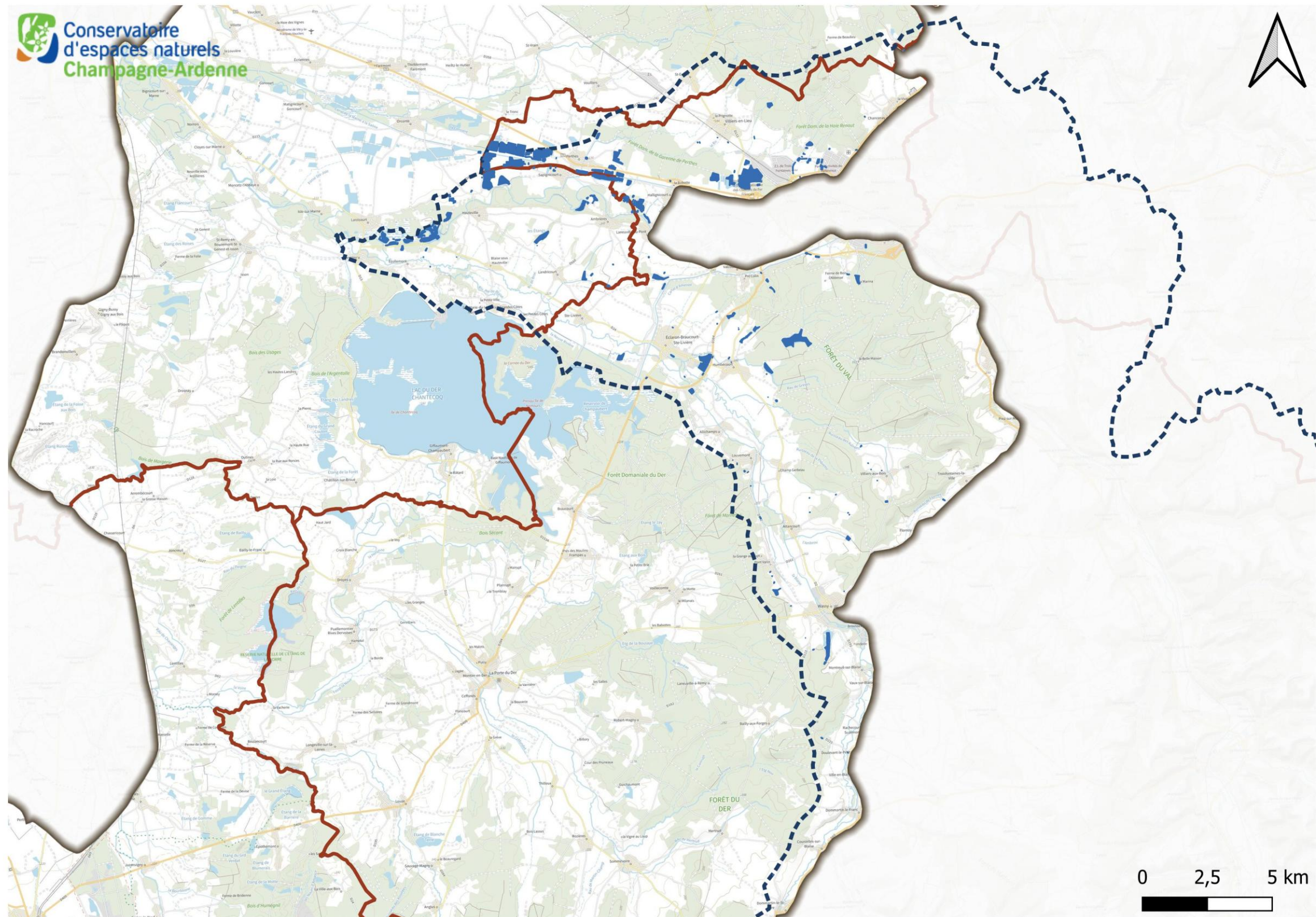
-  Territoire du SMBMA (Compétence GeMAPI)
-  ZHE

Zonages

-  Limites du site Ramsar
-  Limites des départements



Carte 10 : localisation dans le territoire Ramsar des zones humides effectives cartographiées par le SMBMA.



Carte 11 : localisation des zones humides effectives cartographiées par le SMBMA.



Action 11 - Inventaires des zones humides

SMABV

Territoire du SMABV

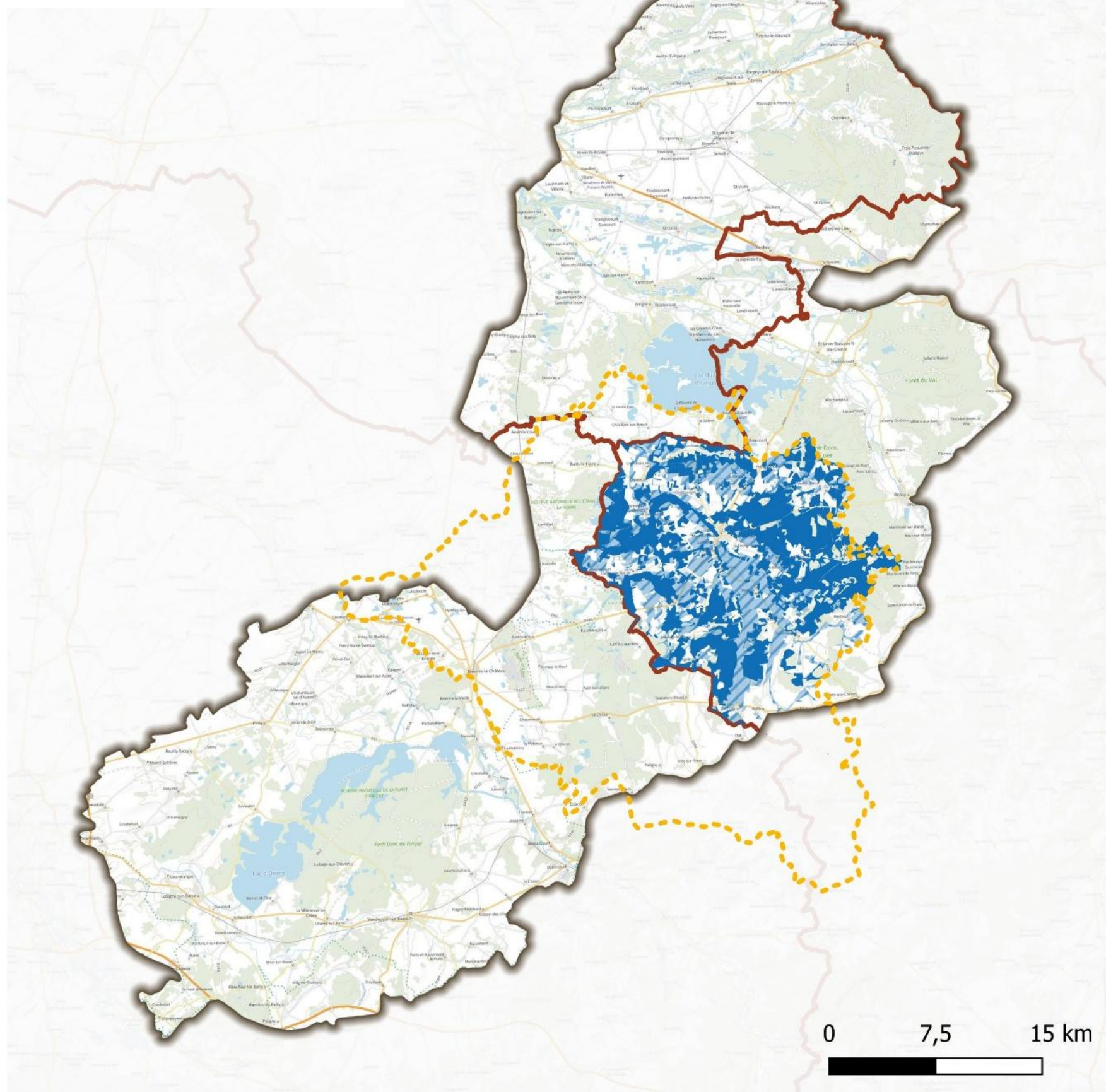
ZHE

ZHP

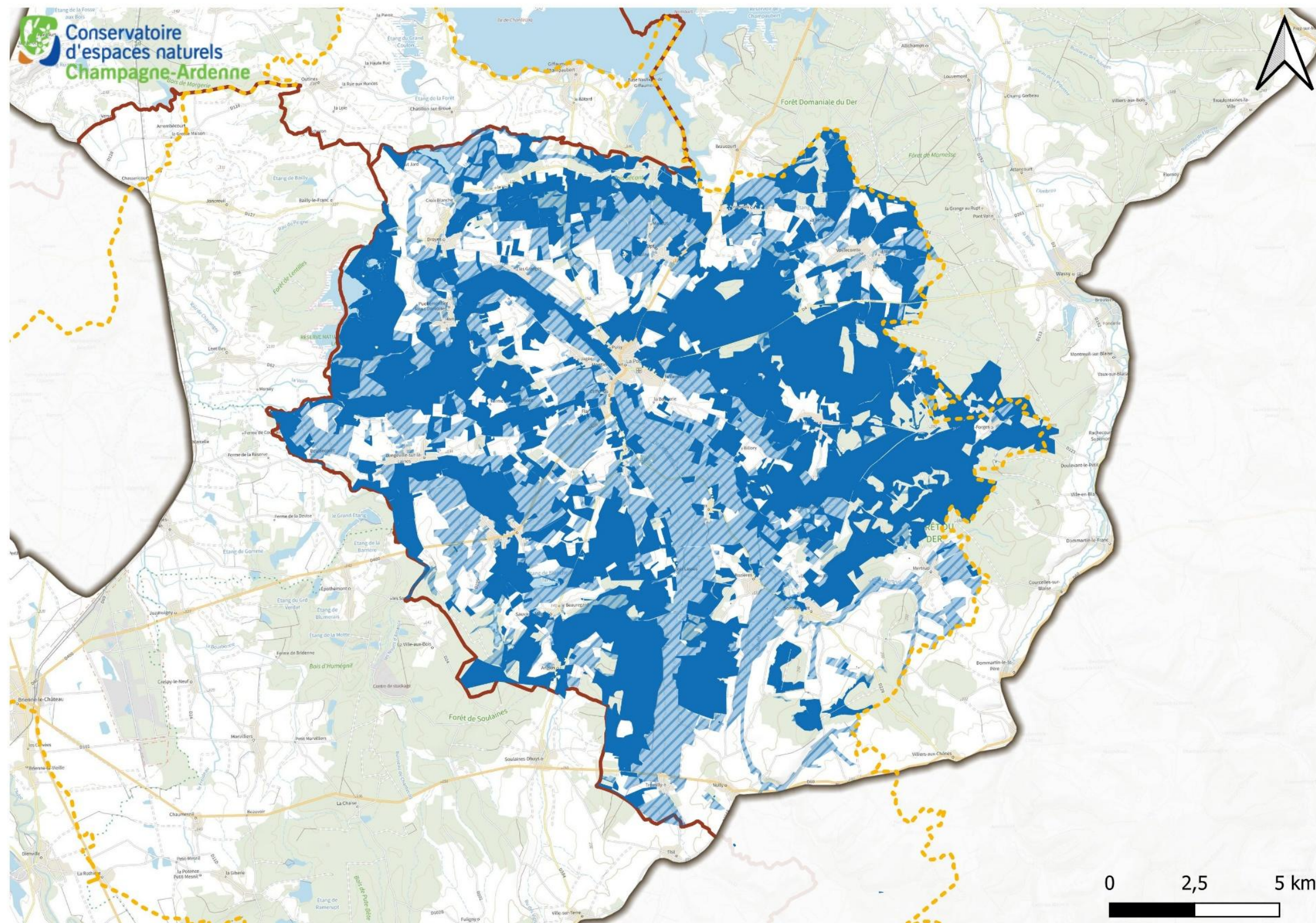
Zonages

Limites du site Ramsar

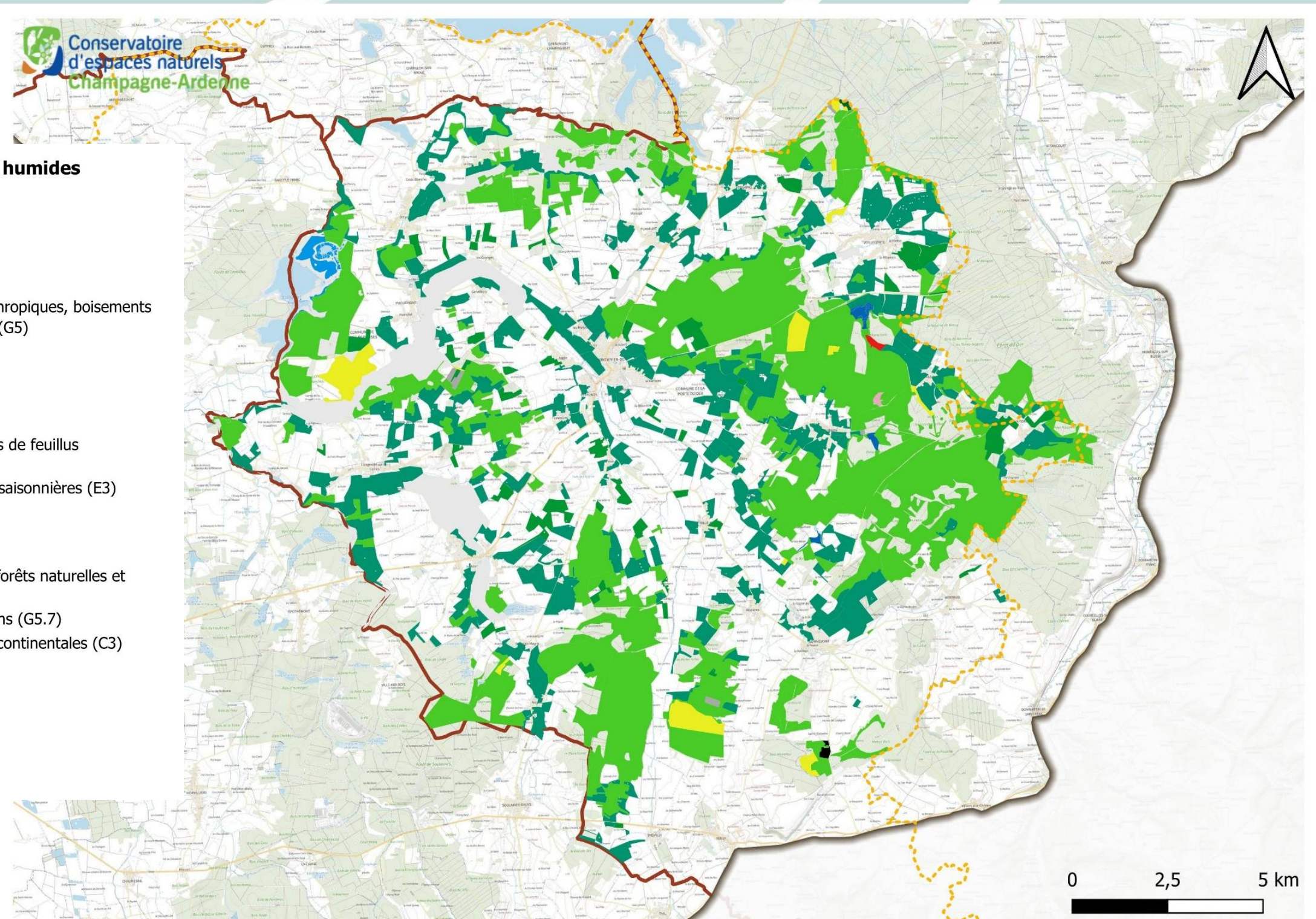
Limites des départements



Carte 12 : localisation dans le territoire Ramsar des zones humides effectives et probables cartographiées par le SMABV.



Carte 13 : localisation des zones humides effectives et probables cartographiées par le SMABV.



Carte 14 : typologie des ZHE identifiées sur le territoire du SMABV (caractérisation basée sur la typologie EUNIS, Niveau 2 voire Niveau 3).

Typologie	Surface (ha)	Proportion
Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	6 928,67	52,81%
Prairies humides et prairies humides saisonnières (E3)	3 756,33	28,63%
Autres/non défini	1 390,48	10,60%
Prairies mésiques (E2)	552,64	4,21%
Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés (G1.C)	288,04	2,20%
Roselières sèches et cariçaies, normalement sans eau libre (D5)	119,55	0,91%
Zones littorales des eaux de surface continentales (C3)	33,24	0,25%
Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles (G5.6)	21,59	0,16%
Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux (G5)	8,72	0,07%
Coupes forestières récentes (G5.8)	8,16	0,06%
Taillis et stades initiaux des plantations (G5.7)	6,55	0,05%
Forêts de conifères (G3)	4,33	0,03%
Eaux dormantes de surface (C1)	2,84	0,02%

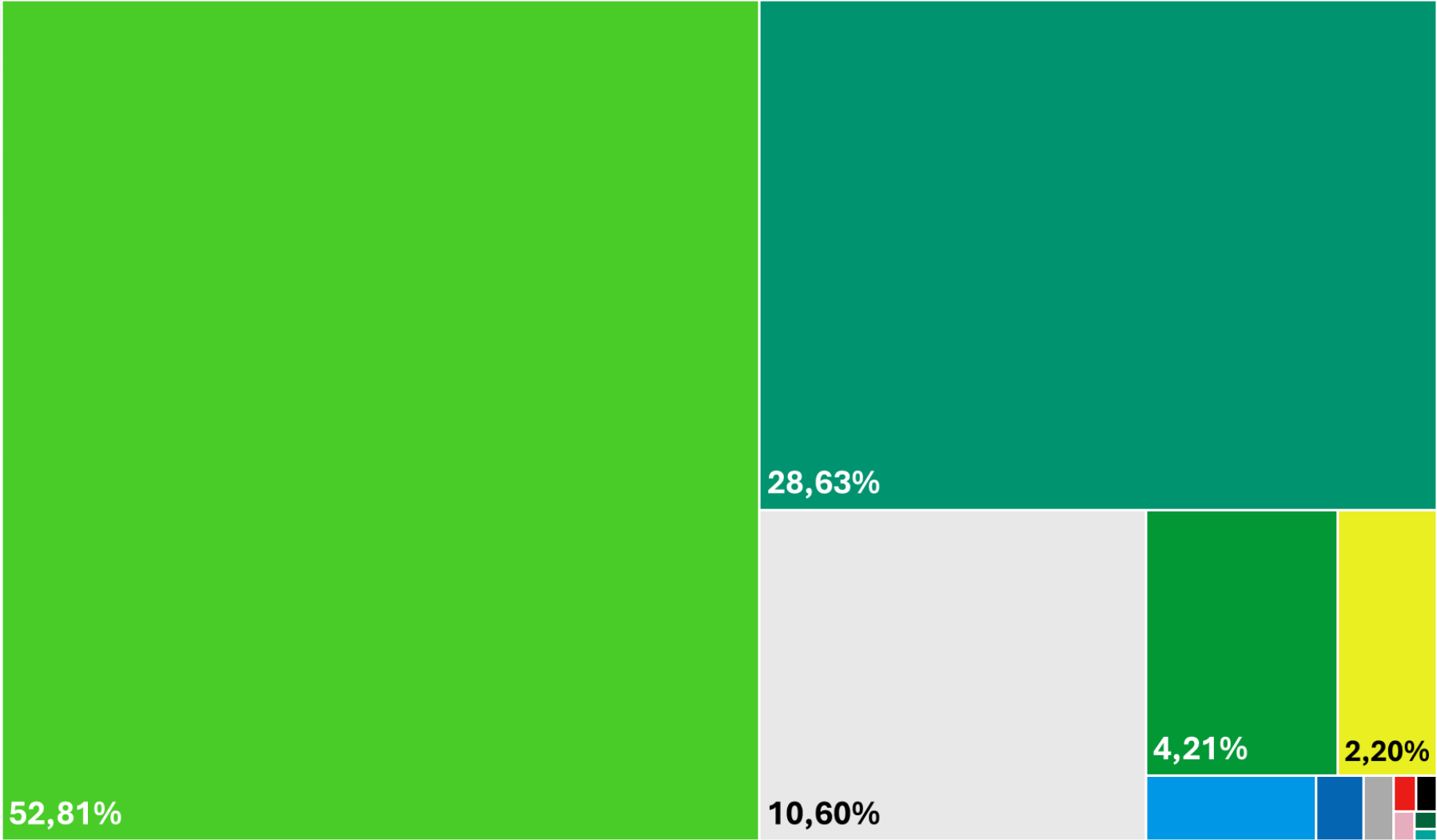


Figure 1 : représentation graphique de la proportion de chaque typologie de ZHE identifiée sur le territoire du SMABV (pour la légende, se référer à la Carte 11 et au tableau ci-dessus).

Action 11 - Inventaires des zones humides

SMAVAS-SM3A

Territoire d'étude (SMAVAS-SM3A)

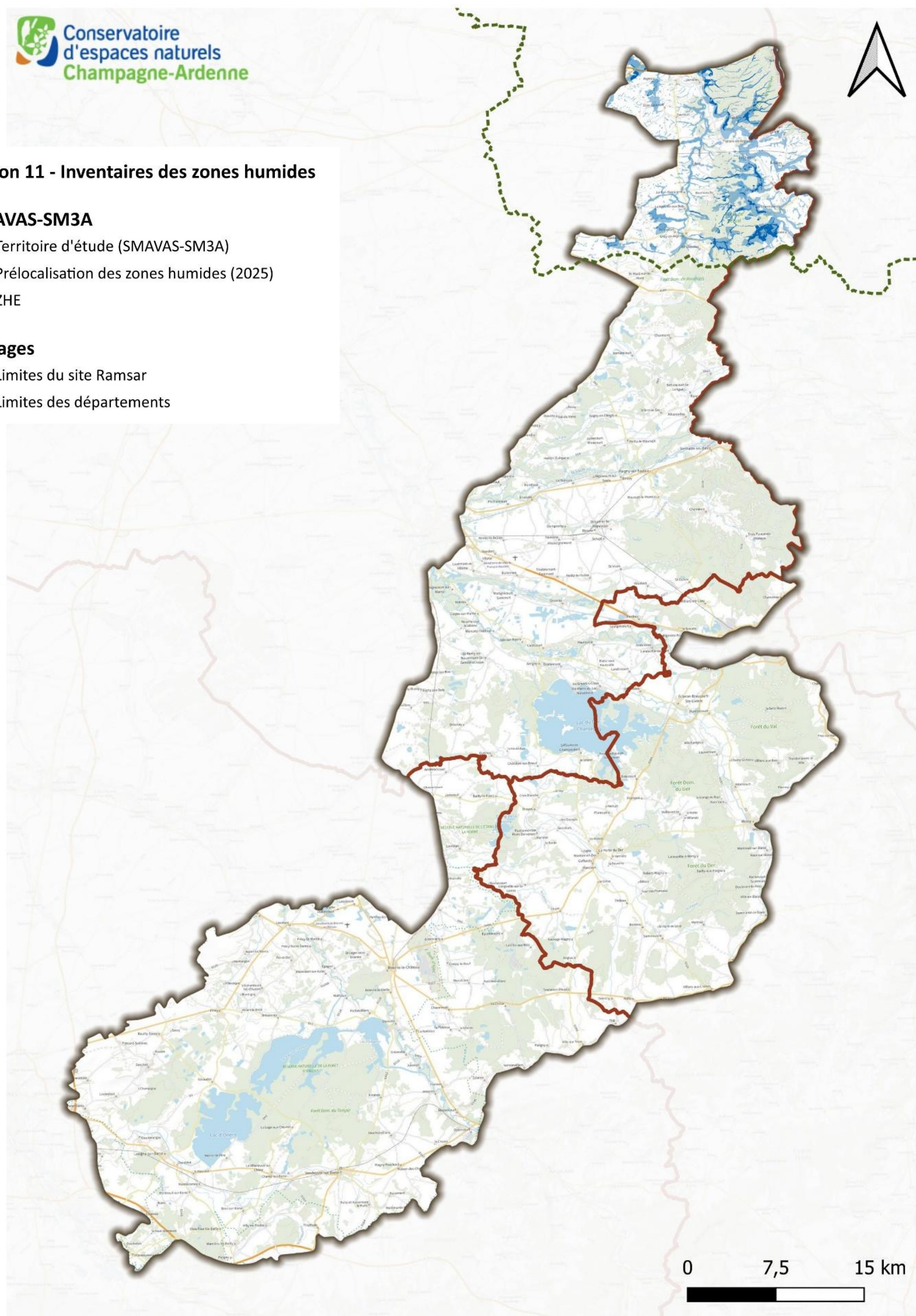
Prélocalisation des zones humides (2025)

ZHE

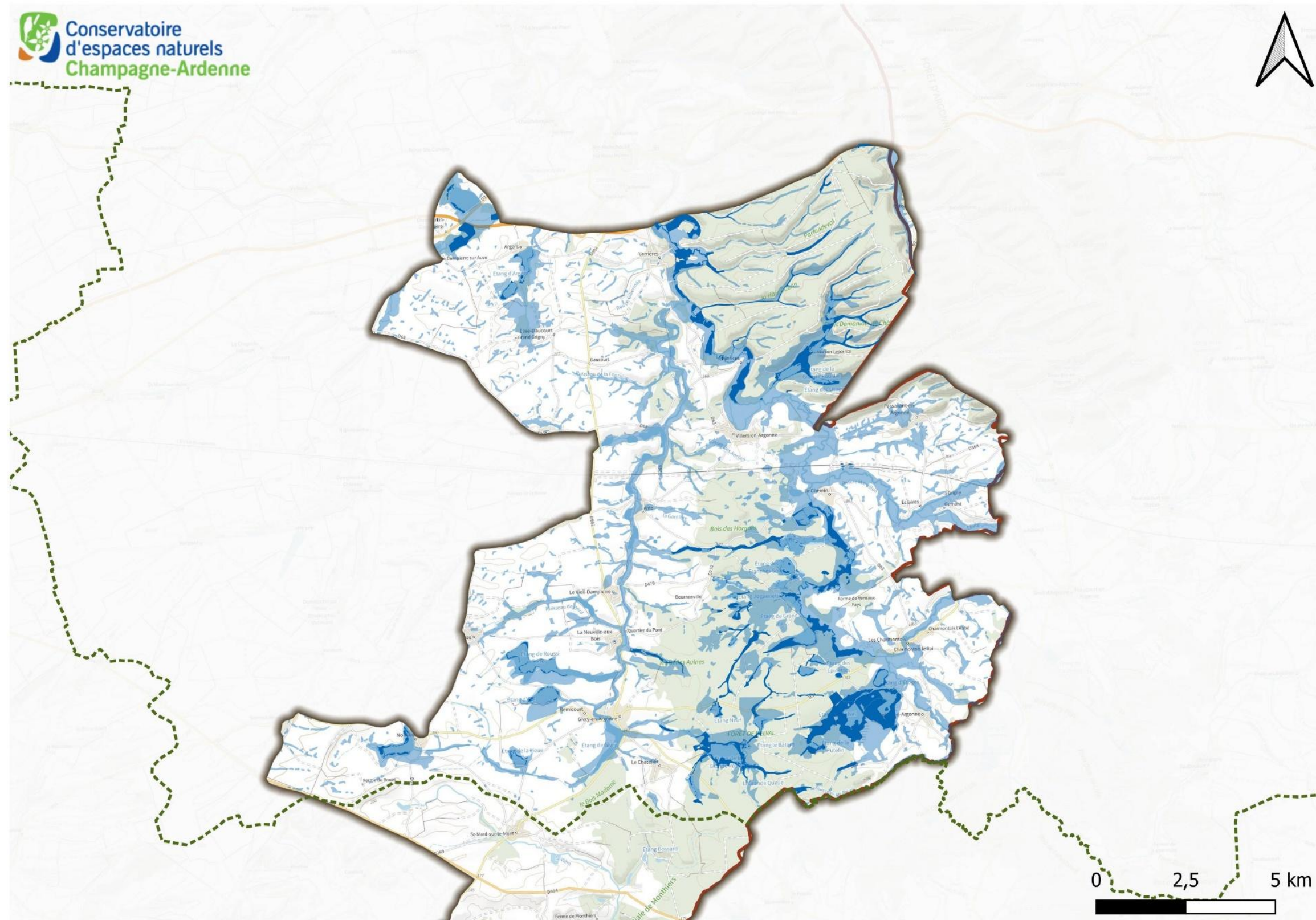
Zonages

Limites du site Ramsar

Limites des départements



Carte 15 : localisation dans le territoire Ramsar des zones humides effectives et des zones humides probables prélocalisées sur les territoires du SMAVAS et du SM3A en 2024-2025.



Carte 16 : localisation des zones humides effectives et des zones humides probables prélocalisées sur les territoires du SMAVAS et du SM3A en 2024-2025.

Action 11 - Inventaires des zones humides

PnrFO

-  Territoire du PnrFO
-  ZHE_PnrFO

SMBMA

-  Territoire du SMBMA (Compétence GeMAPI)
-  ZHE_SMBMA

SMABV

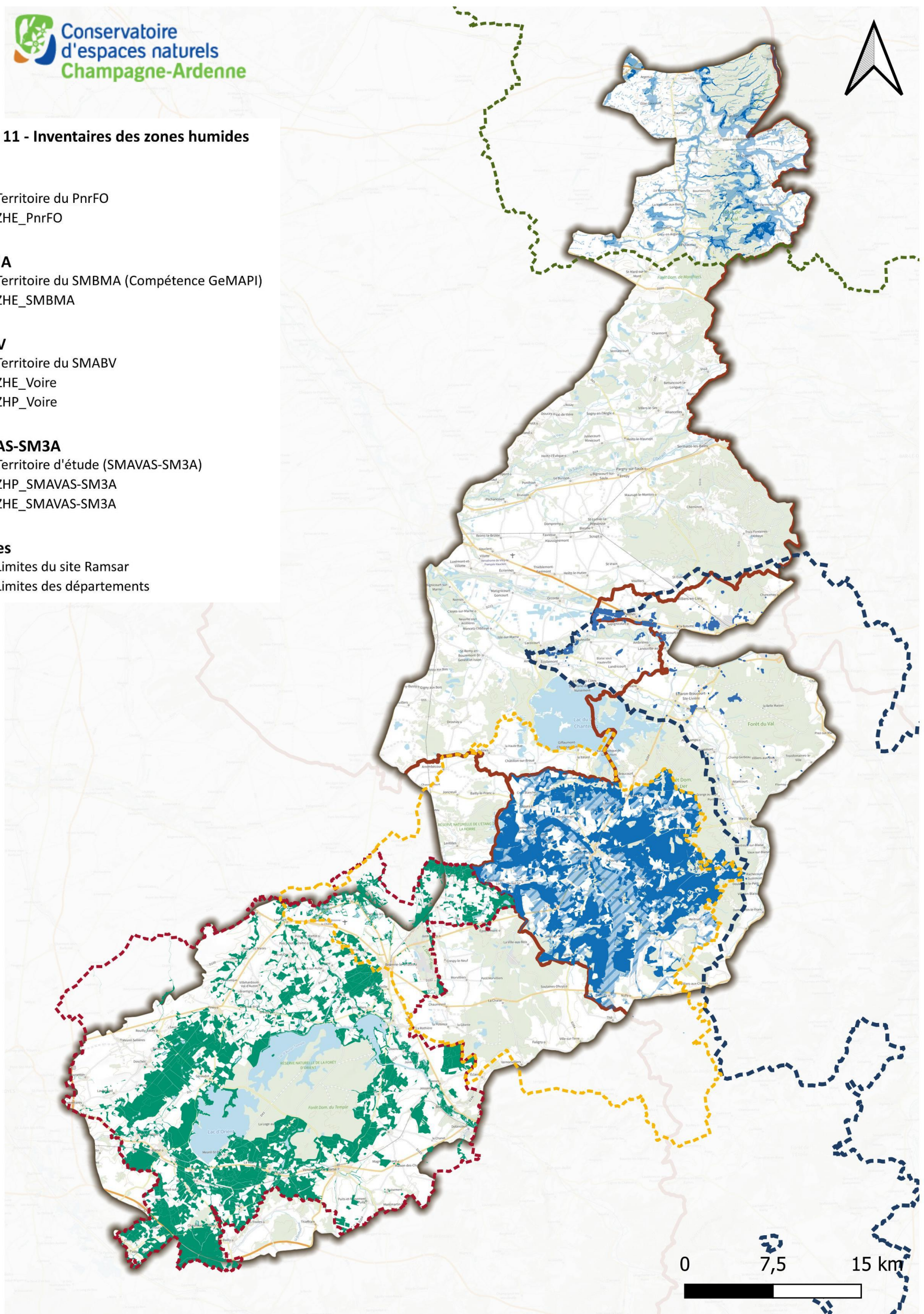
-  Territoire du SMABV
-  ZHE_Voire
-  ZHP_Voire

SMAVAS-SM3A

-  Territoire d'étude (SMAVAS-SM3A)
-  ZHP_SMAVAS-SM3A
-  ZHE_SMAVAS-SM3A

Zonages

-  Limites du site Ramsar
-  Limites des départements



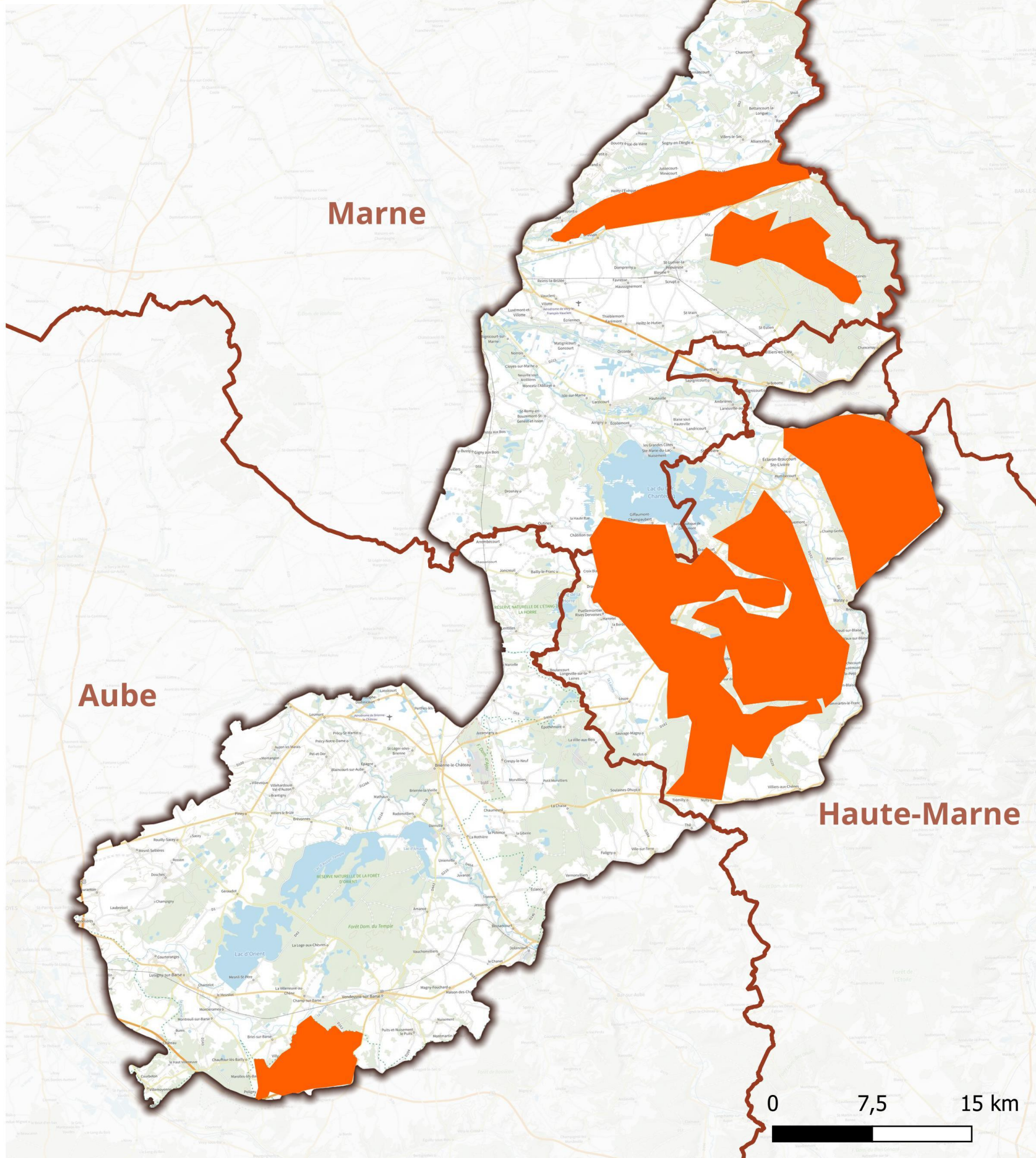
Carte 17 : localisation des données de ZHE et ZHP issues d'inventaires récents et récoltées à l'occasion de l'animation de l'action 11 entre 2023 et 2025.



Action 11 - Inventaires des zones humides

Secteurs préidentifiés pour les inventaires futurs

■ Priorité 1

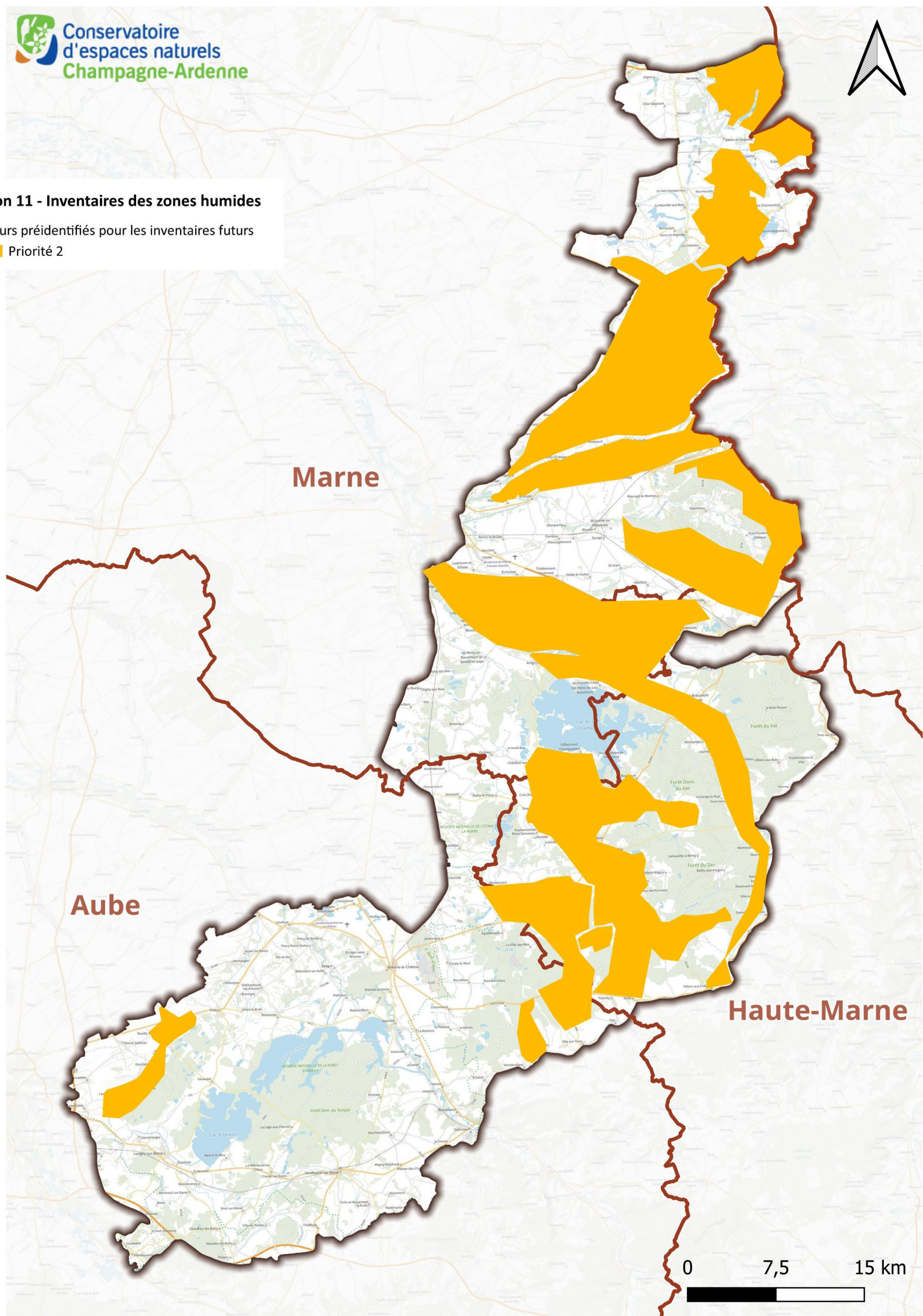


Carte 18 : secteurs prioritaires pour les futurs inventaires – priorité 1.

Action 11 - Inventaires des zones humides

Secteurs préidentifiés pour les inventaires futurs

 Priorité 2



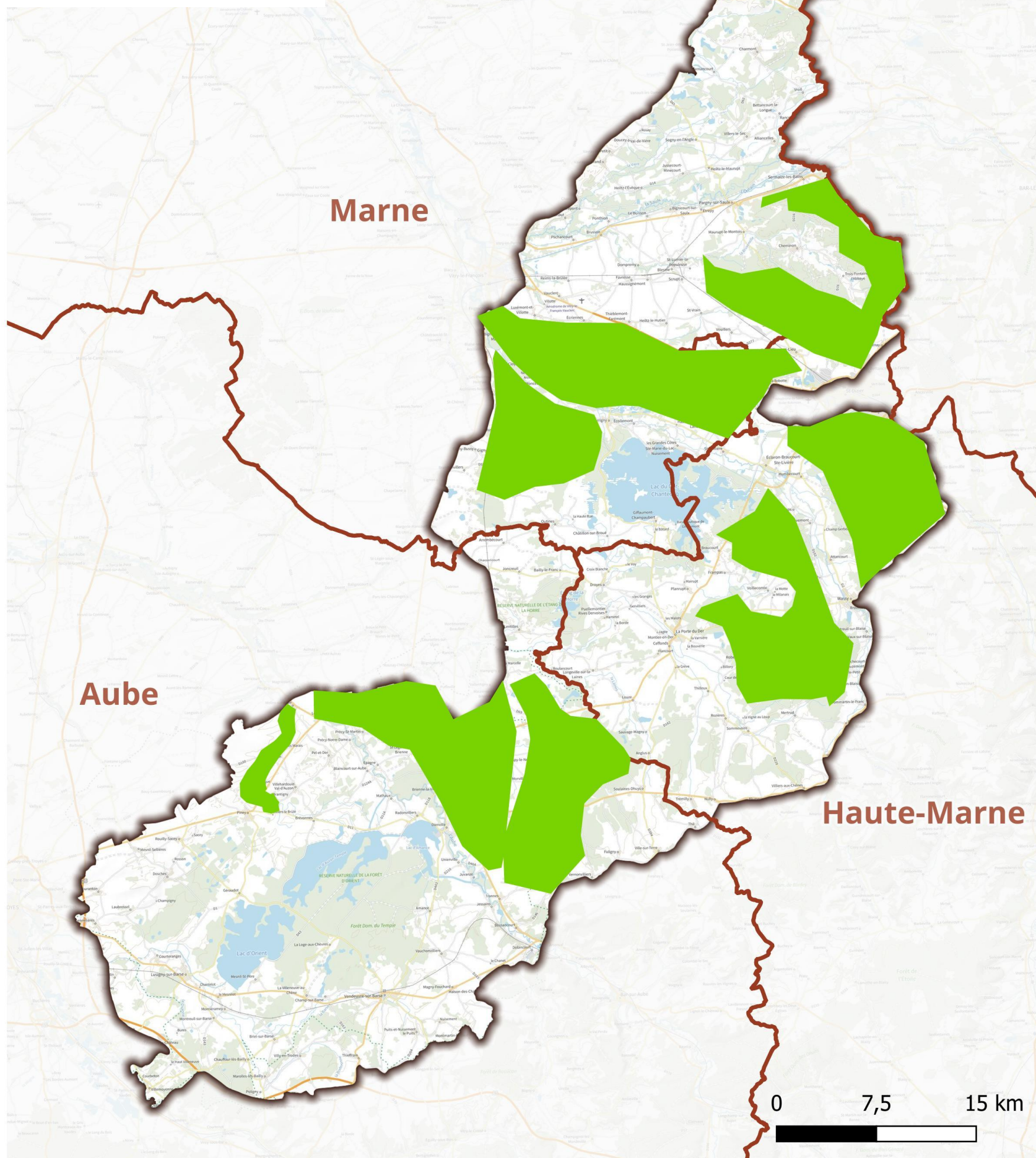
Carte 19 : secteurs prioritaires pour les futurs inventaires – priorité 2.



Action 11 - Inventaires des zones humides

Secteurs préidentifiés pour les inventaires futurs

Priorité 3



Carte 20 : secteurs prioritaires pour les futurs inventaires – priorité 3.